

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 mai 2018

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire
Absente excusée : Estelle Mathey (a donné procuration à Claude Sirugue)
Absent : Julien Laville
Claude Sirugue est nommé secrétaire de séance.
Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2018

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 13 avril 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé (pour : 12, abstention : 1).

2. Union de la Randonnée Verte (URV)

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les candidatures de M. Bruno Vermot-Desroches et M. Eric Limacher comme représentants de la commune et responsables des sentiers de randonnées auprès de l'URV.

3. Cartes avantages jeunes saison 2018-2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2018, la carte avantages jeunes, saison 2018/2019, au prix de 6 €. La commune financera 1 € par carte.

4. Règlement général de protection des données (RGPD)

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'AD@T en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le montant de la prestation :

Mise en conformité (forfait) : 500 € HT

Suivi annuel sur la durée de la convention (3 ans) : 250 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 11, abstentions : 2, contre : 0) :

- Décide d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- Désigne l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

5. Urbanisme

Déclaration préalable :

M. ROBERT Mickaël

Piscine

7 rue de Thurey

6. Travaux d'aménagement du groupe scolaire

Après l'ouverture des offres de prix pour l'aménagement du groupe scolaire par la commission et étude des dossiers d'entreprises par le cabinet Images et Calculs, le coût des travaux s'établit comme suit :

	Entreprise	Marché HT
Lot 1-gros œuvre	SARL FRATELLI Construction	9 667.45 €
Lot 2-cloisons peinture faux plafonds	SARL COMTOISE DE PEINTURE	29 511.25 €
Lot 3-menuiserie extérieure aluminium	VD MENUISERIE	11 821.07 €
Lot 4-sols souples	SARL REVETEC & Cie	10 950.31 €
Lot 5-plomberie sanitaire ventilation	SAS CHENE Entreprise	11 896.00 €
Lot 6-électricité	SOMABY	11 586.00 €
Lot 7-serrurerie	VERDET	8 059.00 €
Lot 8-élévateur PMR	SAS ASCIER	24 900.00 €
Lot 9-aménagements extérieurs	SAS COLAS NORD EST	23 023.47 €
	Total	141 414.55 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises proposées par la commission et le cabinet pour un montant total de 141 414,55 € HT.

7. Brocante

Par courrier en date du 10 mai 2018, l'association les Broc'cœurs informe la commune que cette année les bénéfices de la brocante seront répartis entre deux associations : « Pas à pas avec Hélène » et « Apache'Evasion ».

8. Questions diverses

➤ M. Guy Laut a déposé une déclaration d'ouverture d'un restaurant avec licence restaurant pour l'établissement « Chez la Marcelle » 32 Grande rue à Naisey-les-Granges.

➤ Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Gour : suite à la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), la commune de Nancray n'est plus adhérente au syndicat. Des négociations sont en cours afin de trouver les solutions adaptées à la sortie de la commune de Nancray en tant qu'adhérente et à l'entrée de la CAGB en tant que client du syndicat.

➤ Dates à retenir :

29 juin 2018

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Claude Sirugue